

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de ligne à 735 kV de la
Chamouchouane-Bout-de-l'Île

Marcel Beauséjour
28 novembre 2014

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Seuls propriétaires de notre entreprise	4
2.1	Une vision à long terme pour notre entreprise.....	4
2.2	Les contraintes environnementales de notre entreprise.....	4
3	De l’avis de projet à l’audience publique	5
3.1	La chronologie des événements.....	5
4	Non au passage de lignes sur nos terres agricoles !.....	9
4.1	Les pylônes, un revenu autre, non désiré.	9
4.2	Les échanges avec le promoteur	9
4.3	Les syndicats agricoles disent non aux pylônes !	11
5	Les arbres c’est la vie !.....	13
6	Les alternatives possibles au projet.....	15
6.1	La solution 1 : Une ligne à 735 kV.....	15
6.2	Solution 2 : Les Compensateurs série.....	15
6.3	Solution 3 : Le recyclage des lignes et la technologie d’Hydro-Québec.....	16
7	Le dernier tracé, est-ce la meilleure solution?	18
8	Conclusion et recommandations.....	19

1 Introduction

Avant de présenter mes préoccupations sur le projet d'Hydro-Québec TransÉnergie qui vise à construire une ligne à 735 kV, un tracé de plus de 400 km provenant du poste de la Chamouchouane pour terminer à la Boucle Métropolitaine, je me dois de vous décrire brièvement mon entreprise pour une meilleure compréhension du comment peut-être faite une étude du moindre impact par un promoteur. Une étude qui a été faite en premier lieu, à ce que j'ai pu comprendre, à vol d'oiseau, soit par hélicoptère ou par Google Earth¹. Regardant du haut du ciel un espace de plus de quelques cent mètres suffit pour dire que c'est à cet endroit qu'il y a le moindre impact et voilà, on dessine! Laissez-moi craindre ce fonctionnement.

Aussi, comme un choix de tracé avait ciblé nos terres en automne 2012, nommé "tracé ouest", "corridor ouest", je ne peux, même si ce tracé ne fait plus partie d'un choix retenu, me passer de vous faire un peu d'historique sur le sujet, pour ne jamais oublier ce que vivent les citoyens dans une telle situation. C'est un peu David contre Goliath!

Ne jamais oublier! À la lecture de plusieurs mémoires déposés au BAPE, il y en a un qui a attiré mon attention plus que d'autres pour les ressentis que chacun des citoyens vivent lors d'un pareil projet ou dossier. Nous avons vécu durant ces deux dernières années du stress, des mécontentements, des frustrations causées par les regards ou sourires mesquins des représentants du promoteur. Je relis souvent le mémoire « Une ligne de trop »², un mémoire déposé au BAPE sur le projet de ligne Chénier-Outaouais, où l'auteur a décrit son ressenti lors des soirées des audiences publiques du BAPE. On dirait un film qui ne cesse de tourner, car les histoires se ressemblent même encore en 2014.

Je me souviens ! La devise du Québec. Il est vrai que le citoyen se souvient et je me souviendrai toujours!

*«Nous nous souvenons du passé et de ses leçons,
du passé et de ses malheurs, du passé et de ses
gloires».*

Thomas Chapais

¹Audiences publiques, projet de ligne à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île, Webdiffusion vidéo en différé mardi, 11 novembre 2014, 3 h 24 min 42 sec.

² http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Ligne_chenier/documents/DM5.pdf

2 Seuls propriétaires de notre entreprise

2.1 Une vision à long terme pour notre entreprise

Je suis propriétaire avec ma conjointe d'une entreprise laitière sous le nom de Ferme M.C. Beaujour enr. dans la municipalité de Rawdon, région de Lanaudière et ce, depuis 1993. Nous avons acquis cette entreprise de mon père qui, lui, l'avait achetée en 1953. Maintenant, c'est une ferme que l'on appelle une ferme générationnelle, puisque nos enfants travaillent avec nous.

L'agriculture est ma passion depuis ma jeunesse et j'ai participé fièrement à l'évolution de l'entreprise de mon père. Il y a quatre ans, un sérieux plan d'affaires a été élaboré et a fait en sorte que nous avons procédé à un agrandissement majeur qui fut de construire une étable neuve de 170' x 44' pour y loger 60 vaches laitières, une laiterie aux normes du M.A.P.A.Q, ainsi que, suite aux exigences des unités animales, un réservoir à lisier.

2.2 Les contraintes environnementales de notre entreprise

Je ne peux m'empêcher de vous définir les critères de mon entreprise dans le but de mieux vous faire comprendre nos objections au projet et comment est étudié un tracé de moindre impact par le promoteur.

Notre terre côtoie un ruisseau et une rivière appelée Rivière Blanche. Ayant aussi une terre caractérisée par un sous-sol de glaise, une zone à risque d'éboulements fait en sorte de minimiser à certains endroits la capacité d'agir selon notre volonté dans le but d'une expansion future pour notre entreprise, sauf si, bien sûr, nous avons l'intention de construire un bâtiment d'élevage à quelques cents pieds plus au sud du bâtiment principal qui pourrait y loger génisses et veaux et récupérer cet espace pour agrandir la vacherie. Nos terres accueillent plus de 60 hectares dont 60 % sont en coteaux causés par le ruisseau et la rivière qui séparent les parcelles.

L'amour de notre métier a fait en sorte que nous travaillons avec ces contraintes. Nous respectons les animaux dans leur bien-être, nous gratifions la terre pour la générosité de ses produits, le respect de l'environnement est une de nos priorités pour que la terre nous offre l'abondance et nous respectons les exigences ou règlements imposés par Agriculture et Agroalimentaire du Canada et le M.A.P.A.Q.

En ce moment avec nos enfants qui sont la relève de notre entreprise, nous sommes à leur partager l'amour du métier d'agriculteur avec toutes les qualités énumérées précédemment. Pour l'ensemble de la compréhension du mémoire, pour les échanges qui ont eu lieu avec soit le responsable du milieu du présent projet ou les intervenants d'Hydro-Québec TransÉnergie, je mentionne que nous ne résidons pas sur le site de la ferme, mais à 250 mètres du bâtiment d'élevage. Ce sont mes parents qui habitent la résidence principale sur le site de la ferme. Deux parcelles de terre séparent mon lieu de résidence et le bâtiment d'élevage.

3 De l'avis de projet à l'audience publique

3.1 La chronologie des événements

Malgré que le projet avait été déposé à l'automne 2010, pour notre part, nous n'avons entendu parler de ce projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île seulement qu'à l'été 2012, et ce, par des voisins. Une réunion de cuisine s'était organisée à l'époque pour des gens du chemin de Kildare de Rawdon où nous apprenions qu'un groupe de citoyens touchés par un autre tracé avait créé un regroupement appelé Comité Citoyens Sous Haute Tension.

C'est le début d'un nouveau tome à notre vie d'agriculteurs.

Voici les faits saillants vécus pour le couple Lapointe-Beauséjour depuis l'annonce du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île de 2012.

Juin 2012	Présence à une réunion de cuisine à Rawdon au sujet du projet et du groupe CCSHT
Juin 2012	Présence à une soirée d'information au Château Joliette organisée par la FUPAL pour le projet
17 octobre 2012	Ferme M.C. Beaujour enr. reçoit un avis de convocation pour une soirée d'information par le promoteur visant un nouveau tracé nommé "corridor ouest", "tracé Ouest". Tracé proposé : ligne à 735 kV à 125 mètres du bâtiment agricole (notre ferme laitière)
17 octobre 2012	La propriétaire de la maison où le couple Lapointe-Beauséjour est locataire, reçoit aussi une invitation pour une soirée d'information par le promoteur visant un nouveau tracé nommé "corridor ouest", "tracé ouest. Tracé proposé : ligne à 735 kV à 125 mètres de la résidence de la propriétaire.
22 octobre 2012	Rencontre avec monsieur Nicolas Marceau, ministre des Finances du gouvernement en place, pour discuter du projet et démonter nos inquiétudes.
22 octobre 2012	Participation à un congrès de la FUPAL en tant qu'observateurs pour parler du projet et nous apprenons qu'il y aura vote sur une résolution au sujet des augmentations des compensations offertes aux producteurs dans le cadre de l'entente Hydro-Québec-UPA sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. La FUPAL se fait proposer de refuser le projet sur le territoire. Était présent monsieur Pierre Dupuis, responsable du milieu pour le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
6 novembre 2012	Soirée d'information au sous-sol de l'église de Rawdon par le promoteur pour les gens concernés du "tracé ouest", "corridor ouest".
7 novembre 2012	Soirée d'information organisée par CCSHT et le CAP en vue d'informer la population sur le projet en appui du document proposé par le promoteur au CRÉL le 10 octobre 2012.

8 novembre 2012	Soirée d'information organisée par le promoteur au Club de golf de Joliette. Toujours la même façon de procéder. Faire circuler les gens table par table. Les citoyens se mobilisent et se regroupent pour affronter le panel d'Hydro-Québec pour qu'enfin ils entendent nos réelles préoccupations et non entendre leurs prix de consolation.
3 décembre 2012	Conversation téléphonique avec monsieur Serge Fortin, Lac St-Jean, expert en CÉM au sujet des tensions parasites.
13 décembre 2012	Participation à une soirée d'information organisée par le promoteur à Montréal pour expliquer le projet de ligne dans la région.
14 décembre 2012	Porte ouverte à la ferme M.C. Beaujour enr. Plus de 200 personnes y assistent. Je profite de l'occasion pour expliquer le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île passant à 125 mètres du bâtiment principal.
14 janvier 2013	Rencontre avec la FUPAL pour expliquer les méfaits que peuvent causer les lignes sur le tracé retenu et le projet en son entier. Étaient présents : Gilbert Mathieu, prés., Gilbert Nicole, directeur général, Guy Breault et Desneiges Pépin, porte-paroles du CCSHT.
15 janvier 2013	Rencontre avec le Syndicat de l'UPA du Nord pour information du projet et résolution
17 janvier 2013	Échange téléphonique avec le président de l'UPA de Laurentides-Outaouais
4 février 2013	Communiqué d'Hydro-Québec «Projet de ligne de transport dans le sud de Lanaudière : les consultations du public ont été très utiles»
13 février 2013	Assemblée générale d'Agropur à St-Esprit. J'informe les membres du projet à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
21 février 2013	Assemblée générale du Syndicat des producteurs de bœuf de Lanaudière où une résolution est proposée et adoptée.
25 février 2013	Tournée d'information du Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière à Joliette. J'informe les producteurs du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
26 février 2013	Assemblée générale du Syndicat de base du Nord où une résolution est proposée et adoptée. Je deviens administrateur et vice-président du Syndicat de l'UPA du Nord.
5 mars 2013	Assemblée générale du Syndicat de l'UPA Achigan-Montcalm. Explication du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île où une résolution est proposée et adoptée.
5 mars 2013	Assemblée générale du Syndicat de base d'Autray. Marcel Groleau, président de l'UPA, invité d'honneur. Explication du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Résolution adoptée pour appuyer les producteurs ainsi qu'un échange verbal avec monsieur Groleau.
7 mars 2013	Assemblée générale du Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière.
13 mars 2013	Conversation téléphonique avec monsieur Pierre Dupuis, responsable du milieu pour le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Monsieur Dupuis me confirme que le tracé n'est pas encore décidé.
15 avril 2013	Assemblée générale de la FUPAL au Château Joliette.
19 avril 2013	Promenade en auto pour une étude visuelle des lignes existantes entre Rawdon et Duvernay.

3 mai 2013	Connaissance que HQT rencontre la FUPAL pour faire la démonstration d'un PowerPoint sur le nouveau tracé proposé.
18 juin 2013	Rôle d'observateur à la ferme de Gaétan Prudhomme lors d'une rencontre avec l'UPA-Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière-MAPAQ pour problème de tensions parasites sur la ferme
18 juin 2013	Ma conjointe accompagne une amie pour une rencontre avec Hydro-Québec au sujet du nouveau tracé avec la présence de trois responsables de HQT
21 juin 2013	Rencontre avec le journaliste Patrick Lagacé du journal La Presse pour un article portant sur le sujet : Les citoyens contre Hydro-Québec
28 juillet 2013	Réunion au MAPAQ de l'Assomption pour un rapport préliminaire aux tensions parasites en tant qu'observateur en appui à la ferme de Gaétan Prudhomme
03 août 2013	Soirée de fondation de l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension «CSHT». Ma conjointe devient présidente de CSHT.
24 septembre 2013	Conférence de presse de CSHT au Club de golf Montcalm.
27 septembre 2013	Reportage à JE de la conférence de presse du 24 septembre de CHST. ³ Journaliste : Michel Morin
7 octobre 2013	Rencontre avec monsieur François Gendron, ministre de l'Agriculture et les attachés politiques et de presse de monsieur Nicolas Marceau, député de Rousseau et ministre des Finances lors d'une porte ouverte dans une ferme de la région.
30 octobre 2013	Conférence de presse à Montréal de CSHT
30 avril 2014	Dépôt du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île à la Régie de l'énergie
21 et 22 octobre 2014	Nous assistons aux audiences publiques du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île à la Régie de l'énergie
7 octobre 2014	Participation à la soirée d'information organisée par le BAPE au Restaurant Le Tournesol à Rawdon
8 octobre 2014	Participation à la soirée d'information organisée par le BAPE à l'Hôtel et Suite Impéria à Terrebonne.
28 octobre 2014	Participation à la soirée d'information organisée par le BAPE au Collège Champagneur de Rawdon
28 octobre 2014	Participation à la manifestation de tracteurs organisée par les agriculteurs de la municipalité de Rawdon
10-11-12 novembre 2014	Participation à la première partie des audiences publiques organisées par le BAPE.

Dans ce calendrier, je ne présente pas les nombreuses soirées d'information et rencontres où les organisateurs m'ont demandé d'expliquer le projet car il faut dire que peu en entendaient parler, puisque seuls les propriétaires concernés étaient convoqués. Un projet venant d'un promoteur tel qu'Hydro-Québec ne doit pas cibler seulement les propriétaires concernés car c'est l'affaire d'un peuple. Ici, je parlerai de Lanaudière car c'est ma région administrative, mais tous les Lanaudois devraient être convoqués aux portes ouvertes. Beaucoup de gens se soucient de l'environnement, de leur santé et de leur portefeuille. Ce projet comme vous remarquez, n'est pas l'effet du "pas dans ma cour". Il est d'une inquiétude qui s'est étendue d'une région à

³ <http://tva.canoe.ca/emissions/je/reportages/197731.html>

l'autre. En preuve, la pétition qui a été signée pour l'organisme CSHT et a recueilli des milliers de signatures que j'ai moi-même signée et fait signer.

Au calendrier des activités décrites ci-haut où j'ai participé à plusieurs reprises n'est rien à comparer à toutes les heures de recherches et de lectures que nous avons faites moi et ma conjointe, dans le but d'obtenir des réponses qu'Hydro-Québec ne voulait pas fournir ou donner.

Nous avons refait nos cours de géographie, nous avons connu l'histoire d'Hydro-Québec TransÉnergie à travers des rapports du BAPE, entre autres, la ligne Vérendry-Duvernay, une ligne construite en '80. Et quand nous serons assez vieux pour raconter cette mésaventure que nous vivons aujourd'hui avec ce projet, je pourrai dire à mes petits-enfants : "Je me souviens"

4 Non au passage de lignes sur nos terres agricoles !

4.1 Les pylônes, un revenu autre, non désiré.

Qui veut d'une ligne à 735 kV à 125 mètres de sa ferme animalière existante ? Qui veut se faire trancher sa terre par des structures métalliques non voulues ? Qui veut ne plus travailler librement avec ses machineries agricoles ? Qui veut ne plus travailler sereinement et être toujours aux aguets lors de ses travaux de champs de peur d'accrocher ou d'arracher une pièce de son outil de travail ou une pièce d'un pylône et dès lors recevoir une facture salée de la part d'Hydro-Québec ? Qui veut payer des impôts fonciers pour une partie de terre qui ne t'appartient plus parce que tu as dû l'abandonner à ta société d'état ?

On a beau avoir une entente signée par notre Union des producteurs agricoles du Québec conjointement avec Hydro-Québec, cela ne donne pas l'entière satisfaction à l'agriculteur de vivre pleinement de la production qu'il a choisie. Faire de mon bilan financier annuel une colonne qui aurait pour titre "*autres revenus : pylônes d'acier*" ne serait sûrement pas valorisant pour moi. Quelle belle valeur pour notre économie agricole !

Je n'accepterai jamais, malgré que cette entente soit là pour défendre les gens dans un minimum, que des compensations soient offertes sans que mon UPA s'intéresse en premier lieu à savoir s'il y a une justification réelle au projet. Depuis l'arrivée de ce projet, j'entends de part et d'autre qu'il existe pour les agriculteurs une entente sur les passages des lignes en milieux agricoles et forestiers. À de multiples reprises le promoteur reprend cette entente comme un élément bonifiant à l'acceptabilité sociale. Moi je ne veux pas vivre d'un revenu autre que l'agriculture, j'ai choisi ce métier pour en vivre, tout simplement.

4.2 Les échanges avec le promoteur

Tout le long du processus d'information fait par le promoteur, jamais nous n'avons senti qu'il y avait une écoute sincère de sa part, qu'il voulait nous renseigner sur la justification réelle. Il tentait de nous rassurer sur les inconvénients que nous subirions par ce projet sur notre propriété. Nous avons senti que les rencontres étaient plutôt à savoir où les gens grogneraient le moins fort. L'effort est quand même apprécié dans le bon vouloir du spécialiste en tensions parasites d'essayer de nous convaincre qu'il n'y aura pas de problème, prétextant que même aux États-Unis les vaches donnent plus de gras et de lait sous l'effet des champs électromagnétiques, paroles dites à la soirée d'information du 8 novembre 2012 au Château Joliette. Il ne faudrait pas oublier que les vaches des États-Unis ne doivent pas être comparées à celles du Canada, puisqu'ici au Canada l'hormone somatotropine n'est pas permise. Cette hormone, pour qui l'ignore, aide à augmenter la production de lait chez la vache laitière. Dans notre province, nous voulons un lait de qualité, un lait pur, un lait blanc. D'ailleurs les normes pour un lait de qualité par le M.A.P.A.Q. sont de plus en plus sévères.

En plus, nous rassurer sur le fait que de prendre des chocs sur les équipements de nos machineries agricoles sous les lignes électriques n'est pas dommageable pour notre santé n'est rien de rassurant dans les inconvénients que c'est quand même nous qui devons travailler avec ces désagréments.

Pour le sujet des tensions parasites, malgré les études encoures par Hydro-Québec démontrant qu'elles ne sont causés que par les équipements à l'intérieur de l'étable laissent perplexes nos inséminateurs, vétérinaires et autres intervenants dans le domaine animalier, puisque les expériences vécues ne ressemblent pas aux écrits des études. D'ailleurs, lors de la première partie des audiences publiques, monsieur Mathieu Bollulo, ingénieur dans le projet a mentionné qu'en ce moment deux fermes à une distance de 150 mètres de lignes électriques sont répertoriées pour étudier les problématiques causées par des CÉM. Comment ce fait-il qu'à mon entreprise, Hydro-Québec a dessiné un tracé à moins de 125 mètres de mon bâtiment d'élevage? Ont-ils tenté le tout pour le tout, en cas que je ne pose pas de question ou que mon sort ne me préoccupe pas ?

Par le refus assez ferme de ma part à ce que le tracé parcoure mes terres, le responsable du milieu dans le présent projet a tenté de communiquer avec nous par téléphone le vendredi 14 décembre 2012 pour tenter de discuter. Étant absents et très occupés cette journée-là, car avait lieu à notre ferme une porte ouverte organisée par notre coopérative, ma conjointe lui a fait part, par boîte vocale, que nous ferions suite à son appel lundi matin à 10 heures. Pour la référence, lundi sera le 17 décembre. Avant même que nous retournions l'appel, le responsable du milieu téléphona à nouveau. Une discussion de courtoisie a prit forme avec ma conjointe pour amener le sujet dont il voulait discuter. L'objectif de son appel était de demander si de repousser le tracé de 75 mètres plus loin au sud ferait notre affaire. Voici la réponse de ma conjointe :

«Monsieur, voyez-vous comment vous travaillez, vous n'avez pas l'air à savoir qui est le propriétaire d'où vous voulez pousser la ligne, moi je ne reste pas sur le site de la ferme, je reste à côté et la ligne vous êtes entrain de la mettre dans ma cour!»

Puis-je vous dire que j'ai des doutes réels de la préoccupation du promoteur envers les citoyens? De l'étude d'impact faite sur le milieu, sans compter l'étude du terrain. Car si je calcule bien, 250 mètres me séparent de ma ferme, la repoussant de 75 mètres du 125 mètres déjà établi, il aurait suffi de dire oui et la ligne était à 50 mètres du lieu où j'habite! 50 mètre, c'est 150 pieds. Imaginez, avec l'emprise qui doit être respectée, où est la liberté de vivre à la campagne?

L'échange téléphonique par la suite a été de nous demander de les rencontrer. La réponse a été que s'ils veulent venir, ce sera encore une fois de plus pour leur dire qu'ils ne passeront pas sur mon territoire et non pour faire repousser encore une fois la ligne plus loin. Sûrement pas pour aller embêter mon voisin de cette ligne qui, je le répète, n'a pas connu encore une justification réelle à mon avis.

Par la suite, plus rien. Plus de nouvelles d'Hydro-Québec. Nous vivons sur une crainte continuelle d'avoir comme décor ce qui pourrait provoquer d'interminables problèmes dus à des CÉM, les enfants qui sont affectés par nos inquiétudes, nos discussions et nos fatigues font en sortes que le temps des Fêtes n'est pas aussi réjouissant qu'il devrait l'être. Personne ne peut savoir, sauf ceux qui ont été affectés par un tel projet, comment on se sent durant ces temps d'attente. Et non seulement durant ces temps, mais aussi tout le long du processus où nous livrons une défense pour un projet que l'adversaire que nous affrontons est notre société d'état, ce qu'on appelle Hydro-Québec.

4.3 Les syndicats agricoles disent non aux pylônes !

À l'époque, soit le 6 novembre 2012, lorsque nous avons reçu l'invitation du promoteur à assister à une soirée d'information au sous-sol de l'église de Rawdon et voyant que le tracé proposé était sur notre propriété, de nombreuses questions nous sont venues. Comment peut-on penser mettre des pylônes aussi près d'un bâtiment agricole en opération? De quoi est constituée l'entente Hydro-Québec-UPA? Quels sont les critères à respecter dans de tel cas? Comment le gouvernement peut-il nous imposer des lois pour le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (la biosécurité animale), et aussi des règlements sur la biosécurité des cultures et protection des végétaux et laisser des machineries et camions lourds venir circuler librement sur nos sols lors de la construction des pylônes et les contaminer sans qu'on n'ait rien à dire! Nous avons toutes ces lois à respecter, nous les agriculteurs, et nous le faisons bien car nous aimons notre métier et notre terre, mais eux, qu'en advient-il? Mais comment permettre à quelqu'un de couper à blanc des érablières prospères et potentielles, scinder les parcelles, rendre nos animaux inconfortables par les champs électriques ou magnétiques sous les lignes électriques?

Nous avons posé ces questions à nos syndicats tels que ceux des producteurs de lait de Lanaudière, des producteurs de bovins de Lanaudière, à notre Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de Lanaudière et notre syndicat de base. Sous leurs mêmes questionnements, nous avons eu leur appui envers les fermes animalières existantes et les érablières. Lorsque nous prenons conscience des critères établis dans l'entente signée avec Hydro-Québec sur le passage des lignes de transport en milieux agricoles et forestiers, nous pouvons y lire de s'éloigner des bâtiments agricoles et d'éviter les érablières, entre autres. Mais il y a une lacune dans le point qui est de s'éloigner des bâtiments agricoles. On s'entend que la définition de "bâtiment agricole" est une ferme animalière existante. Cette première entente date de 1986 et personne n'a jamais précisé une distance à respecter. Est-ce 25, 100, 200 ou 800 mètres qui serait la distance séparatrice entre la ligne et le bâtiment? Suite à des cas vécus et analysés, par exemple la ferme de monsieur Prudhomme à St-Lin⁴, les syndicats et fédérations ont exigé que les lignes à haute tension doivent être à plus de 1 km des fermes animalières existantes, s'il n'y avait pas d'autres alternatives à un projet. Ceci permettrait tout soupçon au sujet des tensions parasites.

Il y a de moins en moins de fermes animalières au Québec, pourquoi ne pas les protéger de ces tensions qui existent réellement chez certaines fermes? Sans vouloir le répéter, monsieur Mathieu Bollulo affirme qu'il y a 4% des fermes qui peuvent être touchées par ces CEM⁵. Alors faisons en sorte qu'il n'y en ait aucune. D'ailleurs aucune étude n'affirme à 100 % que les CEM ne provoquent pas d'effets négatifs sur les animaux. À travers les rencontres avec quelques agriculteurs, nombreux sont les cas où les "phénomènes inexpliqués" (terme utilisé à répétition lors de la soirée d'information qui a eu lieu le 28 octobre au Collège Champagneur entre Madame Paquin, coordonnatrice du BAPE, monsieur Bollulo, ingénieur HQT et l'intervenant au micro) sont présents dans leur ferme. Il existe un cas où un producteur de poulet possédant plusieurs poulaillers constate que le gain de

⁴ Audiences publiques, projet de ligne à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île, Webdiffusion vidéo en différé mercredi, 12 novembre 2014, 1 h 49 min

⁵<http://plumelibre.ca/choisissez-votre-ville/mrc-de-montcalm/716-ligne-735-kv-d-hydro-beaucoup-de-questions,-peu-de-reponses-et-aucune-confiance-de-la-part-des-citoyens> (Vidéo intégral de la soirée d'information du BAPE du 28 octobre 2014)

poids des poulets diffère d'un bâtiment à l'autre. Le gain de poids des poulets de l'un d'eux est inférieur aux autres. Le poulailler affecté par la différence est suspecté par la présence de la ligne électrique à proximité du poulailler. Mais n'allez surtout pas parler de ça à Hydro-Québec, aucune de leurs études ou études subventionnées de leur part n'a manifesté de telle chose! De toute façon, qui va vendre une salade en la présentant nocive pour la santé?

Lorsque nous avons communiqué avec la responsable en politiques à l'Union des Producteurs Agricoles du Québec pour lui demander d'intégrer ces nouvelles résolutions à l'entente Hydro-Québec-UPA, elle a répondu qu'il était trop tard, que la nouvelle entente était quasi à l'étape d'être signée. Cependant lors d'un message fait à la FUPAL, le vice-président à l'UPA a spécifié que même si l'entente était close, la région de Lanaudière pouvait la faire respecter.

Voici la liste des appuis et résolutions obtenues depuis 2012 dans le monde agricole.

Coopérative agricole Profid'or de Joliette

Clinique vétérinaire de St-Alexis enr.

Syndicat de l'UPA du Nord

Syndicat de l'UPA de Kildare

Syndicat de l'UPA Achigan-Montcalm

Syndicat de l'UPA d'Autray

Syndicat des producteurs de bovins de Lanaudière

Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière

Syndicat des producteurs de porc de Lanaudière

Syndicat des éleveurs de volailles de Lanaudière

Fédération des producteurs de lait du Québec

Fédération des producteurs de porc du Québec

Fédération de l'UPA de Lanaudière

Comité des producteurs d'œufs de consommation de la Rive-Nord

5 Les arbres c'est la vie !

Dans le cadre d'une perspective de développement durable, plusieurs organismes travaillent et investissent beaucoup d'argent dans des projets pour ce volet. Il y a le jour de la terre qui est le 22 septembre de chaque année où des milliers d'arbres sont plantés dans le Québec. Il y a aussi le programme CO2 Environnement, dont 98 500 arbres ont été plantés et grâce à ces plantations, 16 424 tonnes de CO2 ont été séquestrés. CO2 Environnement a reboisé plus de 83 hectares de terrain sur des terrains mesurant plus de 109 hectares, soit l'équivalent de 730 patinoires, pour un potentiel de séquestration de plus de 41 890 tonnes de CO2, soit les émissions annuelles de 8 000 voitures compactes⁶. Ici dans Lanaudière, au parc Lajoie en 2012, les citoyens festoyaient pour avoir planté 10 arbres, à Montréal des manifestations existent pour sauver quelques arbres, alors comment peut-on permettre à un promoteur de venir détruire sur des centaines de kilomètres ce que les citoyens veulent protéger à tout prix ?

Les arbres sont essentiels pour assurer un bon niveau de qualité de l'air. Ils jouent notamment un rôle primordial dans la production d'oxygène. Leur importance est d'autant plus grande puisqu'ils agissent comme des filtres naturels pour capturer des polluants.

En montagne comme en surface plane, il est nécessaire de garder un couvert végétal approprié et en revégétalisant les zones à risques, il est possible de disperser les eaux de ruissellement et de réduire la vitesse d'écoulement de ces eaux. Les zones végétales permanentes remplissent ce rôle et permettent de conserver l'intégrité et la fertilité des sols. Aussi en sommet de montagne, ils empêchent de créer le ruissellement accru, des déracinements causés par celui-ci et la dénudation des crêtes par les zones dénudées.

Tous ces efforts ne doivent pas être balayés par un projet de ligne surtout lorsqu'il existe d'autres alternatives pour rendre le réseau aussi fiable et robuste.

Il y a peut-être une ligne existante venant de La Vérendrye jusqu'à Duvernay. Mais aucune servitude n'existe pour le passage d'une ligne pour longer l'existante. Aussi venant du Lac St-Jean jusqu'à Saint-Michel-des-Saints avant d'atteindre celle provenant de La Vérendrye, aucune ligne n'y est construite, ce projet implanterait une première ligne dans ce territoire. Lorsque l'on se préoccupe de l'environnement, des forêts et des lacs en territoire boisé, il faut tout prendre en considération. Si la CPTAQ avait existé à l'époque où la ligne Vérendrye-Duvernay a été construite, sans le doute cette ligne à 735 kV n'aurait jamais vu le jour sur les terres agricoles appartenant aux régions de la Matawinie et de Montcalm. Aucune terre agricole ni érablière n'aurait été ciblée par une ligne de transport à 735 kV. Nous ne serions pas à essayer de passer une ligne sur des terres agricoles, dans des érablières exploitées ou exploitables, à travers les zones agrotouristiques et récréotouristiques que représente la région de Matawinie accompagnée de décors magnifiques. Je crois que la région de la Matawinie fait partie intégrante d'un territoire représentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique. Nous devons la préserver. Et pour ce faire, prenons le temps d'étudier les autres alternatives existantes que peut utiliser le promoteur sans que l'écosystème soit touché, que la montagne reste telle qu'elle est en ce moment. À mainte reprise, soit dans les soirées d'information du BAPE ou durant les audiences

⁶ <http://co2environnement.com/>

publiques de novembre, nous en avons parlé. Des alternatives qui peuvent être acceptables environnementalement, socialement et économiquement viables.

6 Les alternatives possibles au projet

6.1 La solution 1 : Une ligne à 735 kV

Lors de sa rencontre pour justifier son projet, le promoteur expliquait que pour assurer la fiabilité du réseau avec les 1550 MW qui seront produits par le Complexe de la Romaine et 2000 MW produits par l'appel d'offres de 2005, il a besoin de construire une ligne provenant du poste de la Chamouchouane jusqu'au Bout-de-l'Île de 440 km. Nous avons pu lire dans les journaux, tant dans le journal local du Lac St-Jean que celui de Lanaudière, que le tracé s'améliorait au fur et à mesure des rencontres avec les élus ou citoyens pour une optimisation du tracé disant être "à l'écoute" des préoccupations du milieu. Le promoteur évoquait un discours dans Lanaudière qui rendait les gens craintifs, car la ligne est essentielle et non contournable. Elle devait sans aucun doute traverser les terres agricoles pour se rendre directement au Bout-de-l'Île. Aucun détour possible.

Mai 2013, le discours change. La ligne peut maintenant emprunter un autre trajet et n'a plus besoin de passer par la plaine agricole. Ce n'est plus un incontournable, le travail pouvait se faire autrement, soit en passant par le poste Duvernay et couper la ligne à St-Roch-de-l'Achigan pour bifurquer jusqu'au poste du Bout-de-l'Île. La ligne maintenant devrait plutôt se nommer: Chamouchouane-Duvernay/ Jacques-Cartier-Bout-de-l'Île.

Surprise! Changement de tracé au projet baptisé Chamouchouane-Bout-de-l'Île, une fois de plus. Même si le projet est déposé devant la Régie avec un dépôt d'une demande relative en avril 2014, le promoteur, après 6 semaines, fait un amendement à sa demande et propose la construction d'un poste nommé Judith-Jasmin à Terrebonne qui, en passant, fera grimper la facture encore une fois de plus et, il ne faut pas l'oublier, s'accaparerait de 42 hectares de terre agricole, mais qui ne pourra être relié à l'étude du dossier, alors il manquera pour une d'étude complète du projet un morceau de casse-tête pour les intervenant à la Régie. Est-ce une stratégie employée par le promoteur ou ont-ils réellement décidé le poste Judith-Jasmin à la dernière minute? Une montant qui avait été annoncé à 835 millions de dollars est maintenant rendu à 1,35 milliard de dollars, pour auquel le projet que j'ose vous le rappeler, manque des morceaux de casse-tête à travers l'étude d'impact déposée dans le cadre du BAPE.

6.2 Solution 2 : Les Compensateurs série

C'est en août 2013, grâce à l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension, que les citoyens ont pu espérer une lumière au bout du tunnel à ce projet dont personne ne veut. Deux rapports d'experts ingénieurs, messieurs Bernard Saulnier⁷ et Jean-Claude Deslauriers⁸, où leur expertise ne peut être reniée puisqu'ils ont le titre d'ingénieur et ont eux même travaillé pour Hydro-Québec. Leur connaissance du sujet peut démontrer que

⁷ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-C-CSHT-0004-DemInterv-RepComm-2014_06_11.pdf

⁸ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-C-CSHT-0005-DemInterv-RepComm-2014_06_11.pdf

l'éolien ne peut nuire au réseau et qu'il est faux de prétendre qu'une ligne provenant de Chamouchouane est essentielle pour écouler l'énergie de 2000 MW provenant de l'appel d'offres de 2005. Pour ce qui est de monsieur Jean-Claude Deslauriers, il déclare que cette affirmation est inexacte et abusive puisque les dossiers de la Régie de l'énergie prouvent hors de tout doute que cette ligne n'est pas indispensable pour ces intégrations et que d'autres solutions ont déjà été proposées et approuvées par la Régie de l'énergie. Une des solutions est les compensateurs série. Des montants ont déjà été accordés à cet effet pour les ajouts au réseau principal pour l'intégration de la Romaine (395 M\$)⁹ et pour les ajouts au réseau principal pour l'intégration de l'appel d'offres 2000 MW (393 M\$)¹⁰.

Dès la lecture de ces rapports, les Lanaudois ont commencé à parler au promoteur de l'autre alternative qu'ils ne nous avaient jamais mentionnée. À ce moment là, le promoteur réplique avec de multiples justifications pour son projet en passant par le verglas, l'effet entonnoir, les gens qui vont geler l'hiver parce que le réseau n'est pas fiable et plusieurs autres. Nous avons senti qu'il n'y avait plus de justification réelle au projet. À la découverte de cette autre alternative, les élus se mémorant les propos tenus par le promoteur dans le fait que la ligne était inévitable et découvrent que tous les chemins mènent à Rome, donc il devrait y avoir d'autres façons de se rendre au Bout-de-l'Île. Les élus ont commencé à douter de la parole du promoteur et ont changé leur opinion. De nouvelles résolutions se créent et font en sorte que le projet n'est plus le bienvenu sur leur territoire, tout comme la MRC d'Autray avait fait dès le début du projet en 2011. Les élus et leurs citoyens font un recul de manière à prendre le temps pour voir les autres alternatives qui pourraient exister avant de permettre de tout saccager sur leur territoire afin de protéger tous les attraits qu'offre la région de Lanaudière.

D'avoir pu assister à la première partie des audiences publiques du BAPE fut une opportunité pour alimenter notre mémoire, car nous avons pu constater que le promoteur n'a pas tout dit ou tout étudié. Nous avons pu découvrir que d'autres alternatives existaient et, selon les représentants du promoteur, il serait possible de le faire en retournant à la table à dessin.

6.3 Solution 3 : Le recyclage des lignes et la technologie d'Hydro-Québec

Nous apprenions que le recyclage de vieilles lignes était chose possible, et qu'un corridor pourrait être utilisé puisque de vieilles lignes seraient possiblement un projet à venir. Alors pourquoi ne pas le faire et sauver nos forêts car l'emprise est déjà bûchée? Il y a aussi de vieilles lignes provenant de Bersimis qui datent des années '60 qui sont en fin de vie et qui pourraient être recyclées. D'ailleurs c'est ce qui avait été relevé comme solution lors de la construction du Complexe de la Romaine, il y aurait l'utilisation des automatismes qui pourraient retarder d'année en année l'installation des compensateurs série, qui, automatiquement, repoussent le besoin de construire une ligne à 735 kV, détruisant des kilomètres de forêts, de boisés, de zones acéricoles. Qui sait ce que le futur peut apporter au niveau technologique? Pourrions-nous utiliser d'autres avenues pour faire transiter les énergies? Toutes ces autres alternatives proposées respectent en tout les trois critères dont la loi sur l'environnement durable doit régir. Tel que mentionné dans le chapitre 1 dans le cadre des dispositions

⁹ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/21/DocPrj/R-3757-2011-B-0004-DEMANDE-PIECE-2011_03_02.pdf, page 40

¹⁰ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/6/DocPrj/R-3742-2010-B-0004-DEMANDE-PIECE-2010_08_17.pdf, page 90

préliminaires à l'article 2, le cadre des mesures proposées, le «développement durable» s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Les solutions précédentes proposées sont d'une vision à long terme pour bien préparer l'avenir sous toutes ses formes puisqu'elles répondent de manière fiable et robuste au réseau, assure une protection à l'environnement puisque la méthode de recyclage proposé à déjà fait l'étude d'impact sur l'environnement et a été accueilli favorablement par le BAPE et le ministre à l'époque, l'installation des compensateurs série, est à l'effet de que la non acceptabilité sociale et environnementale est à zéro.

7 Le dernier tracé, est-ce la meilleure solution?

Il fut à l'époque un projet nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Voici un peu d'histoire sur le projet. L'avis de projet fut déposé en automne 2011. Depuis ce temps, plusieurs plans ont été proposés. La MRC d'Autray a été visitée. Aucun maire ne dit oui à ce passage de nouvelle ligne. Le promoteur change de corridor.

Le promoteur visite les régions des MRC de Matawinie et de Montcalm. Une érablière de 1500 entailles, faisant partie des municipalités de Saint-Jacques et Saint-Alexis, serait touchée. Les maires disent non, le promoteur visite d'autres municipalités. Ce fut le tour de Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Ambroise, Saint-Liguori, Crabtree et j'en passe pour se rendre au Bout-de-l'Île. Les citoyens se mobilisent avec leur maire et disent non au passage de la ligne sur leur territoire. Le promoteur visite une autre municipalité. C'est maintenant la municipalité de Rawdon qui est visée pour aller rejoindre par la suite la municipalité de Saint-Liguori pour continuer, comme mentionné précédemment, sur les autres municipalités jusqu'au Bout-de-l'Île. Le promoteur reconnaît que quatre fermes animalières prospères et dynamiques sont présentes sur ce tracé. Le promoteur change une fois de plus leur tracé. Voilà! Le promoteur se remet à la table à dessin pour annoncer en mai 2013 qu'un nouveau tracé est proposé et est, selon eux, pour être à l'écoute du milieu. Cette fois-ci, il déclare que c'est le dernier. Un tracé que l'on pourrait appeler: Chamouchouane-Duvernay/Jacques-Cartier-Bout-de-l'Île. Un tracé de moindre impact, selon eux. Si le promoteur était à l'écoute du milieu, il réaliserait que le milieu ne veut pas de cette ligne. Le refus se démontre avec une pétition¹¹ qui ne cesse d'évoluer avec de milliers de signatures, des résolutions par les élus et le monde agricole qui abondent. Pour la population, le projet a beau être en partie dans une emprise, il n'est cependant pas plus acceptable environnementalement, car encore une fois la montagne sera déboisée, des érables seront touchées, des fermes animalières seront affectées, mais ce qu'il ne faut pas oublier c'est que rien n'a changé depuis 2012, et c'est que le promoteur n'a pas l'emprise descendants du nord qui est le Lac St-Jean jusqu'au Piedmont de Rawdon. Il n'est pas suffisant d'avouer qu'il y aura des effets psychosociaux pour qu'un projet soit accordé, mais il faut savoir que le promoteur n'a jamais dit aux citoyens qu'il y a avait d'autres alternatives avant de s'acquérir de propriétés qui seraient dans l'emprise de la nouvelle ligne. N'est-il pas illégal de s'acquérir des propriétés avant que le gouvernement donne ses autorisations pour débiter un projet ?

Ce nouveau tracé comportera plusieurs contraintes environnementales, dont la destruction d'une érablière à Mascouche. La création d'un nouveau tronçon à la hauteur de St-Roch-de-l'Achigan d'une longueur d'une dizaine de km touche particulièrement des terres agricoles en territoire protégé en plus, la création d'un poste à 735 kV à Terrebonne qui affectera 42 hectares de terre agricole devra avoir les autorisations de la CPTAQ. En appui à d'autres agriculteurs, il ne faut pas oublier la ferme laitière à St-Lin-des-Laurentides, qui est déjà affectée par des tensions parasites occasionnées par une ligne existante, à quelques 300 mètres du bâtiment principal, dont les faits ont été expliqués lors de la première partie des audiences publiques. Une deuxième ligne parallèle à la première ne devrait sans doute pas améliorer la situation connue de ce producteur.

¹¹ <http://citoyenssushautetension.org/les-petitions-depuis-2012/les-listes/>

8 Conclusion et recommandations

À travers nos années de métier d'agriculteur, nous avons lu beaucoup d'études qui ont été faites au sujet des tensions parasites sur les animaux, mais ce projet d'Hydro-Québec a fait en sorte de nous y attarder un peu plus. Nous nous sommes arrêtés à savoir comment nous pourrions protéger l'environnement, même si cela se fait déjà par rapport à nos cultures agricoles. Nous avons refait notre géographie afin d'étudier où sont les barrages, les postes, les lignes électriques, les zones où sont installées les éoliennes. Nous avons lu quelques rapports du BAPE tels que Chénier-Outaouais, Hertel-Canton, Saint-Césaire–Hertel et poste de la Montérégie, La Vérendrye-Duvernay et bien d'autres. Tous les citoyens qui ont écrit un mémoire sur des projets d'Hydro-Québec, et ce, sans exception, semblent vouloir apporter un vent de changement, semblent penser de faire changer les choses dans la manière de consulter la population et dans la manière qu'Hydro-Québec fait ses projets dans l'étude du moindre impact. Ils espèrent tous être entendus et que le promoteur ne pourra faire qu'à son gré. Il est certain que je suis de ceux qui veulent encore une fois changer les choses. Faire réfléchir. Ce qui est particulier dans ce projet nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île, c'est que ce projet n'en n'est pas un du «pas dans ma cour». Non, c'est un projet commun d'une région qui en a assez de se faire dicter et de ne pas avoir droit à la vérité à chaque rencontre qu'il a été tenu d'assister.

Devant la Régie de l'énergie, le cadre procédural faisait en sorte que ce dossier ne pouvait être étudié que sur les plans technique et économique. Nulle autre alternative ne pouvait être suggérée. Par contre dans ce forum qui est le BAPE, nous pouvons proposer d'autres alternatives qui d'ailleurs ont été faites par d'autres participants durant la première partie des audiences du BAPE. Lorsque je visionne à nouveau les vidéos en mode différé des soirées des 10,11 et 12 novembre derniers, je constate qu'il est possible de faire des changements au projet. Par exemple: monsieur Luc Dufort propose une alternative de recyclage de vieilles lignes descendant de la Mauricie¹² et monsieur André Dallaire commente sur le recyclage des lignes de Bersimis.

La protection du milieu et de notre portefeuille dans ce cas, sont des critères bien fondés et c'est ce que nous désirons le plus. Que le tracé proposé sur la propriété de la Ferme M.C. Beaujour enr. ne soit plus retenu est bien réjouissant, mais il n'en reste pas moins que les autres tracés ne sont pas plus acceptables socialement et environnementalement. Être membre de Citoyens Sous Haute-Tension a été une opportunité dans ma vie, car j'ai pu participer par le biais de ce regroupement à la Régie de l'énergie du Québec au dossier du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île, ce qui m'a apporté beaucoup d'informations pour défendre davantage ce dossier dans la création de mon mémoire. Celui qui n'a pu y participer n'a pas pu s'éclairer avec les informations que révélait le promoteur sur l'alternative des compensateurs série qui était révélée aussi fiable et robuste que la construction d'une ligne à 735 kV.

Nul besoin de vous répéter que pour des gens qui aiment leur métier comme nous, ce projet ne cadre pas avec les valeurs que nous prônons et que nous mettons en place chaque jour dans le labeur de notre travail. C'est pourquoi en tout respect nous recommandons aux commissaires de bien évaluer l'impact de ce projet. Les

¹² Audiences publiques, projet de ligne à 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île, Webdiffusion vidéo en différé mardi soir, 11 novembre 2014, 1 h 15 min 11 sec

alternatives que possède le promoteur peuvent faire en sorte de bien prendre le temps pour évaluer l'alternative qui serait le vrai moindre impact sans mettre à risque le réseau. D'ailleurs, ne fonctionne-t-il pas encore adéquatement? Avons-nous manqué d'électricité jusqu'à maintenant depuis l'intégration de ces nouvelles productions? Et avec toutes les technologies et/ou la possibilité de recycler de vieilles lignes en fin de vie utile, à quand les besoins réels d'une nouvelle ligne à 735 kV traversant des forêts encore vierges?

"La prévision est très difficile, particulièrement au sujet du futur"

Bohr Niels

Marcel Beauséjour
Rawdon

